ASSOCIATION SUISSE ROMANDE D’ANALYSTES ET THÉRAPEUTES EXISTENTIELS (LOGOTHÉRAPEUTES)

**DOSSIER DE POSTULATION DE MEMBRE ACTIF DÉCISIONNAIRE**

**Ce document s’ouvre en lecture seule. Dupliquez-le et enregistrez-le sur votre ordinateur afin de pouvoir remplir le formulaire**

**Les Praticiens en AEL certifiés par l’ESRATE.**

Vous souhaitez devenir membre actif décisionnaire de l’ASRATE.

**Vous avantages et vos droits.**

En qualité de membre actif décisionnaire :

* Vous recevrez une accréditation ASRATE renouvelable tous les deux ans.
* Vous figurerez sur le site de l’ASRATE
* Vous assumez des responsabilités dans le cadre de l’ASRATE
* Vous voterez les décisions prises aux AG.
* Vous serez accompagné dans votre pratique professionnelle.

**Vos devoirs.**

* Vous poursuivrez votre formation de cycle 2 (maître praticien) ou 3 (expert).
* Vous respecterez la mission de l’ASRATE (à lire et à signer).
* Vous suivrez le code de déontologie dans le cadre de votre pratique professionnelle (à lire et à signer).
* Vous participerez aux intervisions.
* Vous serez à jour avec votre cotisation annuelle (100 CHF)

**Les Praticiens certifiés d’une autre école d’AEL**

Si vous êtes titulaire d’une certification AEL d’une autre école accréditée par l’Institut Viktor Frankl de Vienne, nous vous invitons à remplir le formulaire ci-dessous et à le retourner à la présidente de l’ASRATE : Madame Christine Bruchez info@asrate.ch et au directeur de l’ESRATE : Juan Ballesteros ballesteros@esrate.org.

Votre candidature sera examinée par le Comité de l’ASRATE qui vous répondra dans les meilleurs délais.

En fonction de la teneur de votre candidature, vous serez soit :

* Invité à un entretien de bienvenue en présence de la présidente ou d’un ou de plusieurs membres du Comité. Vous serez invité à signer les statuts de l’ASRATE, le code de déontologie et serez informé des modalités de votre formation continue, des modalités d’intervision et de votre collaboration au sein de nos commissions.
* Invité à compléter votre formation en fonction des résultats de vos examens d’équivalence[[1]](#footnote-1) entre le cursus de l’ESRATE et celui suivi dans une autre institution de formation en AEL. Dans ce cas, vous serez invité à suivre certains modules de cycle 1 (praticien) ou de cycle 2 et 3 (maître praticien – expert).

Si votre candidature de « membre actif décisionnaire » n’était pas encore recevable par l’ASRATE, celle-ci motivera sa position en vous proposant des alternatives qui vous permettront d’adhérer à l’ASRATE. Par exemple, le statut transitoire de membre consultatif durant la réalisation de votre formation ou d’une équivalence ou toutes autres démarches jugées utiles et nécessaires par l’ASRATE.

**Données personnelles**

Nom et prénom :

Adresse :

Email :

Téléphone mobile :

Date de naissance :

Profession :

**Pratique de l’AEL**

Dans quel domaine pratiquez-vous l’AEL et avec quelle patientèle ?

**Certification en AEL**

Nom de l’institut dans lequel vous avez suivi votre formation :

Appellation du titre délivré :

Dernier niveau de la formation :

Année de certification :

Nombre d’heures de cours

Nombre d’heures de travail personnel

**Rédaction d’un mémoire ou d’un article de fin de cycle**

Titre de votre écrit et année de rédaction :

Veuillez enregistrer une copie de votre formulaire sur votre ordinateur avec la mention « MD nom & prénom », envoyez-la à info@asrate.ch et en copie à ballesteros@esrate.org.

Vous joindrez à votre formulaire :

* Votre CV
* Copie de votre certification en AEL
* L’attestation des modules que vous avez suivis.
1. La procédure d’équivalence vous sera envoyée lors de la décision du Comité [↑](#footnote-ref-1)